



Conseil de l'IUFE

Brigitte Galliot, Présidente

**Conseil de l'IUFE
Mercredi 4 mai 2022
Salle PM234
PV approuvé**

Membres présents

Mme Prof. Brigitte Galliot, Vice-rectrice, Présidente de séance
Mme Prof. Isabelle Mili, directrice de l'IUFE
Mme Prof Mireille Betrancourt, doyenne de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
Mme Céline Merad-Malinverni, représentante du DIP pour l'IUFE
M. Prof. Martin Gander, Vice-doyen de la Faculté des sciences
M. Prof Jean-Michel Bonvin, professeur ordinaire en politiques sociales et vulnérabilités, Unige
M. Prof Thierry Dias, Recteur de la HEP Vaud
M. Andreas Müller, professeur ordinaire en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire
M. Benoît Lenzen, professeur Associé SSED, coordinateur de la formation continue diplômante à l'IUFE
Mme Greta Pelgrims, professeur associé SSED
M. Olivier Frutiger en remplacement de M. Prof Jan Blanc
Emilie Wieland, représentante de l'UCESG

Membres excusés

M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)
M. Prof Jan Blanc, doyen de la Faculté des lettres
Michaël Savoy, représentant de la FAMCO
Mme Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE

Prise du procès-verbal :

Laurence Hofmann (sur enregistrement de la séance qui sera détruit une fois le PV adopté)

Ordre du jour :

1. Adoption de l'OJ
 2. Approbation du projet de PV du 17 novembre 2021
 3. Présentation de la nouvelle Convention DIP-Unige au sujet de l'IUFE
 4. Information de la Présidente (Processus de recrutement du nouveau Directeur)
 5. Bilan de 8 ans de fonctionnement de l'IUFE et perspectives
 6. Divers
-

Ouverture de la séance à 17h00.

1. Approbation de l'ordre du Jour (OJ)

L'OJ est approuvé. Pas de point communiqué en divers.

2. Approbation du procès-verbal (PV) de la séance du 17 novembre 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de la nouvelle Convention DIP-Unige au sujet de l'IUFE par Isabelle MILI

La convention DIP-Unige a été ratifiée. Elle servira de nouvelle base écrite pour la bonne marche du partenariat entre l'IUFE (Institut Universitaire de Formation Continue), le DIP (Département de l'Instruction Publique) et l'Unige (Université de Genève). Elle sera indispensable pour la reconnaissance des diplômes d'enseignant-es délivrés par l'IUFE, ce qui est un élément décisif permettant de poursuivre la validation des diplômes au niveau suisse. Elle représente un progrès dans la manière de définir le partenariat et dans ce qui est un dénominateur commun entre les trois entités précitées.

La convention prévoit que tous les mandats de formation continue passent par l'IUFE notamment pour la pérenniser et pour éviter la surcharge des enseignant-es (dépassement du taux d'activité de 100%).

Mireille Betrancourt (MB) relève qu'il est regrettable que la FPSE ne soit pas davantage mentionnée dans cette convention alors qu'elle est responsable d'une grande partie de la Formation des Enseignants du Primaire (FEP). En réponse, la direction de l'IUFE souligne que cette convention est une base et qu'il y aura des conventions annexées par la suite.

Une discussion s'engage pour soulever des exemples de problématiques rencontrées, notamment avec les remplacements des enseignant-es ainsi que le manque de collaboration et de communication entre les différent-es intervenant-es. La direction de l'IUFE souligne le rôle important de l'institut défini dans la convention, dont l'objectif est de centraliser les discussions et la prise de décisions (en termes de coordination, prise en charge et financement).

MB relève que la convention traite de la formation continue, mais qu'en est-il de la mise en place d'une coordination pour la formation initiale et les stages ?

Il est précisé qu'aucune demande à ce niveau n'est remontée au Groupe de coordination de l'IUFE, ce qui explique que le sujet n'ait pas été abordé. Cela pourrait être envisagé au besoin, si des demandes concrètes viennent à être présentées.

Le sujet de la mobilité des enseignant-es lors de formations continues est abordé. Il est confirmé que cela est possible mais qu'il est nécessaire d'évaluer les choses au cas par cas, selon si l'offre est strictement cantonale ou si elle est coordonnée (intervention de la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP) au niveau national).

4. Information de la Présidente : Processus de recrutement du nouveau Directeur

Le processus de recrutement du nouveau directeur est bien avancé. Une commission a été nommée par le Rectorat. Sur cinq dossiers reçus, une seule personne a été auditionnée car elle seule répondait aux critères exigés. Après finalisation des divers rapports en cours, la nomination devrait avoir lieu d'ici deux semaines (fin mai 2022). Un assessment a été effectué par un cabinet indépendant et le rapport d'assessment sera communiqué au Rectorat.

5. Bilan de 8 ans de fonctionnement de l'IUFE et perspectives

Concernant les facultés, dès 2010 *la volonté d'intégration inter-facultaire** a donné lieu à deux renouvellements de postes professoraux au sein de l'institut (en 2014 et 2021). Ce renouvellement semble se pérenniser.

*La volonté d'intégration inter-facultaire concerne la stratégie 2021-2024 de la Chambre des hautes écoles pédagogiques de Swissuniversities. Dans la mesure où l'IUFE est membre à part entière de cette Chambre des HEP, la « Stratégie » élaborée au sein de cette Chambre de Swissuniversities concerne l'institut. Pour consulter le document :

https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer_PH/Strategie_2021-2024_200604_f.pdf, en page 4, où les objectifs de la période 2021-24 en matière de didactique disciplinaire sont exposés « une attention toute particulière est accordée à l'interdisciplinarité ».

Concernant la Formation des Enseignant-es en secondaire (Forensec), la volonté d'introduire dans un avenir proche la didactique de l'informatique au niveau professoral, se précise. En effet, l'informatique est devenue une discipline scolaire établie et reconnue et c'est une condition de reconnaissance des diplômes d'enseignement dispensés par l'Unige. Le problème est de développer cette compétence au sein de l'IUFE. Une piste de solution est en cours avec la perspective d'une double compétence professorale incluant l'informatique (p. ex. didacticien de la biologie et de l'informatique).

Au niveau financier, un projet de comptabilité analytique est actuellement à l'étude et en cours d'élaboration. Sa mise en place permettrait une collaboration financière plus précise et donc plus efficace avec la FPSE et déterminerait ainsi ce qui incombe respectivement à l'IUFE et à la FPSE.

MB demande quelques précisions au sujet du budget, à savoir où est comptabilisée la FEP dans le budget présenté, ce à quoi il est répondu qu'elle est comptée financièrement à 100% dans la FAPSE, et juridiquement à 100% dans l'IUFE. En effet, pour l'IUFE, la FEP ne compte qu'en termes de diplômes. MB se demande s'il ne faudrait pas co-diplômer la FEP, ce à quoi la direction de l'institut répond que ce n'est pas possible car c'est au niveau fédéral (CDIP) que la reconnaissance des diplômes est effectuée.

Concernant le budget de l'IUFE, Isabelle Mili (IM) rappelle tout d'abord que l'Institut sort d'une grande réforme des stages de la Forensec (suppression de la fonction de formateur de terrain au bénéfice de la fonction unique de chargé-e d'enseignement (CE) et en gardant la fonction d'enseignant-e d'accueil pour les enseignant-es qui accueillent dans leur classe des étudiant-es qui sont en stage en responsabilité partagée). Il ressort du budget que la situation est stabilisée au niveau de l'engagement des CE. En conclusion, la réforme a atteint son but sur le plan financier puisque le budget dédié aux stages de formation pour la FORENSEC va diminuer.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire, outre la question des stages, il est important de garder des groupes de 25 étudiants pour la Forensec et de ne pas dédoubler les groupes en-dessous de 25 (multiplication du nombre d'heures d'enseignement et donc augmentation du budget). A noter que cette situation crée des conflits pour lesquels des médiations sont organisées, ce qui met en péril le budget.

S'agissant de la recherche, il s'agit d'une composante importante à prendre en compte, sachant que l'IUFE est censé *stimuler et développer la recherche en didactique*. L'un des problèmes rencontrés se situe lorsque des thèses sont faites en didactique à la Faculté des sciences ou en Faculté des lettres, et qu'aucune communication n'est alors faite à l'IUFE. Un essai de coordination a été entrepris mais chaque faculté développe ses propres recherches indépendamment, ce qui complexifie la situation. Une autre solution serait de pouvoir donner un coup d'accélérateur à cette recherche pour tou-te-s les CE qui sont en stabulation libre (rattachés à des professeurs académiquement mais sans avoir de groupe de recherche officiel dans une faculté). Ce sera possible si le Rectorat confirme la distribution d'overheads aux centres interfacultaires actifs en recherche. Dans ce cas, la première journée de recherche sera dédiée à la didactique des langues le 18 novembre 2022, au niveau romand, journée dont l'organisation est soutenue par l'Institut de Recherche et de Documentation Pédagogique (IRDP).

Concernant l'évolution de la recherche sur les 8 années précédentes, l'information est donnée que l'institut a essayé de mettre en évidence des recherches qui, pour le moment, fonctionnent en silo. L'un des objectifs à développer en 2023 est de favoriser au maximum les recherches collaboratives. En ce sens, une charte didactique* a été rédigée en 2021.

Lien pour consulter le document en question : *<https://appformationcontinue.unige.ch>

La séance est levée à 18h20.